

## Question écrite

### Redistribution des recettes fiscales de la ZARD

Durant l'élaboration du Plan directeur régional de l'agglomération de Delémont, plusieurs des instances consultées ont émis des commentaires et demandes concernant la redistribution des revenus engendrés par les zones d'activité intercommunales, en particulier la ZARD (Zone d'Activité de la Région de Delémont).

Notre commune a contribué à l'investissement initial lié à la ZARD en prenant notamment une participation au capital de la SA Innodel, société d'économie mixte chargée de la gestion et de la promotion de la zone.

Par conséquent, nous devrions également recevoir notre part sur les recettes fiscales générées par la zone d'activité.

Pour mémoire, la plaquette éditée lors de la création d'Innodel mentionnait la « mise en place d'une fiscalité attrayante en créant une section de commune, outil nécessaire à la fixation d'une quotité indépendante de celle de la commune siège ».

Le mécanisme à mettre en oeuvre pour allouer équitablement les recettes pourrait par exemple s'inspirer du fonctionnement de la SEDRAC (Société d'équipement de la région d'Ajoie et du Clos du Doubs). Il s'agit d'une institution de droit public fiscalement autonome qui chapeaute différentes zones d'activité pour le compte de vingt-deux communes du district de Porrentruy.

#### Questions :

1. Comment les revenus réalisés par la ZARD seront-ils partagés entre les différentes communes membres ?
2. Pour une juste redistribution, la SA Innodel va-t-elle jouer un rôle équivalent à celui de la SEDRAC en Ajoie ?

Je remercie le Conseil communal pour sa réponse.

Vicques, le 8 mai 2017

Pierre-Henri Scherer

